



RÉCÉPISSÉ (AGRÉMENT) DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Suivant le récépissé de déclaration d'association n° 648/MEMIS/DGAT/DAG/SDVA le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, conformément à la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne le récépissé de déclaration à l'association définie comme suit :

DONNE-MOI TA MAIN

Siège : San-Pedro, quartier Nitoro, entre l'établissement Djo Blé Siprien et l'école primaire publique.

Adresse : 01 B.P. 7181 Abidjan 01.

L'organisation non gouvernementale dénommée « Donne-moi ta main » a pour objet d'apporter aide et assistance aux enfants démunis, sans famille et sans abris à travers :

- La promotion du regroupement familial ;
- La mise en place de centres d'accueil ;
- L'insertion dans le circuit scolaire (bourses d'études) ;
- La contribution à leur épanouissement (colonies de vacances, excursions, détente et kermesses, ...).

Présidente : Mme AGBODAN DEDE PAMELA.

Abidjan, le 29 septembre 2016

P/le ministre d'Etat et P.D.,
Le Directeur de Cabinet,
Daniel Cheick BAMBA,
Préfet hors grade

C'est l'agrément reçu du ministre d'Etat.

Nous acceptons tous présents car les enfants orphelins nécessitent toujours un besoin tels que : des vivres et des non-vivres.

N.B. : toutes les vidéos peuvent vous parvenir par une clé USB compte tenu que les fichiers sont très lourds.

Quelques images sont disponibles sur google.

Bien cordialement PAMELA AGBODAN Dédé.